



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013

Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER	
M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Nelly METGE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DELATTE	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jean DUBUET	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jean-Claude DOUHAIH pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Débat d'orientation budgétaire pour 2014

I) LE CONTEXTE DU BUDGET 2014

► Un projet de loi de finances 2014 marqué par un effort renforcé de redressement des finances publiques

Le budget 2014 s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire difficile au niveau national qui impactera significativement le budget 2014 du Grand Dijon.

Après un déficit public de 4,8 % en 2012, le projet de loi de finances pour 2014 confirme l'objectif du Gouvernement de ramener le déficit public à 4,1 % à fin 2013, puis à 3,6 % à fin 2014.

Afin de parvenir à cet objectif, un effort budgétaire global de 18 milliards d'euros est attendu de la part de l'ensemble des administrations publiques, décomposé en 15 milliards d'économies de dépenses et 3 milliards de recettes supplémentaires.

Dans ce contexte, les collectivités locales sont appelées à une contribution exceptionnelle au redressement des comptes publics, qui se traduira notamment par :

■ une baisse de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales

Après une stabilisation en 2013, les concours financiers de l'Etat connaîtront un recul en valeur de 1,5 milliard d'euros en 2014, auquel s'ajoutera en 2015 une seconde diminution de 1,5 milliard d'euros.

Cette baisse sera principalement appliquée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont le montant passera de 41,5 milliards d'euros en 2013 à 40,1 milliards d'euros en 2014. Elle sera répartie entre les différents niveaux de collectivités au prorata de leurs recettes totales, conformément aux préconisations du Comité des finances locales, à savoir :

- baisse de 840 M€ pour le bloc communal, dont - 588 M€ pour les communes et - 252 M€ pour les intercommunalités
- baisse de 476 M€ pour les départements
- baisse de 184 M€ pour les régions.

Le projet de loi de finances prévoit que la baisse de 588 M€ de la DGF des communes et des intercommunalités sera répartie entre elles au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) constatées au 1er janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles (il s'agira très certainement des comptes administratifs de l'année 2012). A ce stade, le périmètre exact des RRF prises en compte n'est pas encore connu (RRF du seul budget principal, ou bien du budget général de la collectivité, c'est-à-dire incluant les budgets annexes), ni le pourcentage exact à appliquer pour calculer le montant précis de la baisse de DGF du Grand Dijon.

Dans l'attente du vote définitif de la loi de finances, cette baisse des concours de l'Etat devrait se traduire pour le Grand Dijon par une baisse de dotations de l'enveloppe normée (DGF et compensations fiscales) dont l'ordre de grandeur est estimé à ce jour à 2,5 millions d'euros en 2014 par rapport à 2013.

En revanche, le Fonds de Compensation de la TVA devrait quant à lui rester en dehors de l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Il progresserait de 130 M€ en 2014 au niveau national, atteignant ainsi un volume global de 5,8 milliards d'euros.

■ une évolution à la hausse des taux de TVA appliqués à certains secteurs d'activité

Fin 2012, suite aux préconisations du rapport Gallois sur la compétitivité des entreprises, le Parlement a voté un relèvement de plusieurs taux de TVA à compter du 1er janvier 2014 afin de financer le "pacte de compétitivité" :

- un relèvement de 19,6 % à 20 % du taux normal de TVA
- une hausse du taux intermédiaire de 7 % à 10 %.

En revanche, certains taux de TVA, applicables à des secteurs jugés prioritaires, sont réduits :

- pour les opérations de construction et de rénovation de logements sociaux, actuellement soumises au taux intermédiaire de 7 %, et auxquelles sera appliqué le taux réduit de 5,5 % à compter de 2014.
- pour les travaux de rénovation thermique des logements de plus de deux ans, pour lesquels le taux de TVA applicable sera réduit à 5,5 %.

Contrepartie de cette hausse de plusieurs taux de TVA, entraînant des charges supplémentaires pour les collectivités locales dans différents secteurs (dont la gestion et la valorisation des déchets, l'assainissement et les transports), le taux du Fonds de Compensation de la TVA devrait être revalorisé dans la loi de finances, pour être porté à 15,761 % à compter de 2014 (contre 15,482 % aujourd'hui).

■ une hausse des cotisations sociales des collectivités locales « employeurs »

Pour la deuxième année consécutive, les collectivités locales seront appelées, en tant qu'employeurs, à contribuer au redressement des comptes sociaux : ainsi, le taux des cotisations « employeurs » à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sera à nouveau augmenté de 1,35 point en 2014, après +1,35 point en 2013.

► La poursuite du renforcement des dispositifs de péréquation

Malgré un contexte budgétaire difficile, et la baisse de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, l'effort de renforcement des dispositifs de péréquation verticale et horizontale est confirmé dans le Projet de Loi de Finances pour 2014.

■ une augmentation des volumes budgétaires dédiés à la péréquation verticale (via les dotations versées par l'Etat aux collectivités) :

Les dotations de péréquation de la DGF progresseront de 119 M€ par rapport à 2013. Cette hausse sera financée à due concurrence par une minoration des « variables d'ajustement » (à savoir les allocations compensatrices de fiscalité directe locale, dites "compensations fiscales"). Les 119 M€ viendront abonder la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale à hauteur de 60 M€, la dotation de solidarité rurale à hauteur de 39 M€, la dotation nationale de péréquation à hauteur de 10 M€ et les dotations de péréquation des départements à hauteur de 10 M€.

■ une poursuite de la montée en puissance de la péréquation horizontale (redistribution entre collectivités)

Pour ce qui concerne le bloc communal, le projet de loi de finances pour 2014 confirme le rythme de progression du **Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** instauré en 2012. Pour rappel, le FPIC est prélevé puis redistribué à l'échelle des ensembles intercommunaux (ensembles composés de l'EPCI et de ses communes membres). En 2014, les ressources prélevées et redistribuées au titre du FPIC passeront ainsi à 570 millions d'euros, contre 360 millions d'euros en 2013.

L'ensemble intercommunal du Grand Dijon (soit la communauté d'agglomération et ses communes membres) est contributeur à ce fonds depuis 2012. Depuis cette date, le conseil communautaire a décidé de répartir le prélèvement entre l'EPCI et les 24 communes membres. Le montant de la contribution de l'ensemble intercommunal du Grand Dijon au FPIC s'est ainsi élevé à 184 084 € en 2012, puis à 646 828 € en 2013, soit une multiplication par 3,5 d'une année sur l'autre. Pour le seul EPCI Grand Dijon, la contribution a atteint 209 572 € en 2013 après 51 406 € en 2012.

Au vu de la nouvelle progression du volume du fonds au niveau national prévue en 2014, le prélèvement de l'ensemble intercommunal du Grand Dijon devrait poursuivre sa progression dynamique l'an prochain.

Le projet de loi de finances prévoit également divers ajustements dans le fonctionnement du FPIC, parmi lesquels une prise en compte accrue du revenu par habitant dans le calcul du prélèvement des ensembles intercommunaux contributeurs, critère qui tend à désavantager les grandes agglomérations.

► Un effort des employeurs publics au niveau national et local pour le traitement des agents :

Suite à des négociations menées avec les organisations syndicales, le Gouvernement a décidé de revaloriser la rémunération des agents de catégorie C. Cette revalorisation sera effectuée via un réhaussement des grilles indiciaires. Elle sera effectuée en deux temps (une première hausse appliquée au 1er janvier 2014 et une seconde hausse au 1er janvier 2015).

En outre, afin de prendre en compte l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique depuis 2010, le Grand Dijon a décidé d'un effort complémentaire de revalorisation du régime indemnitaire de ses agents ayant les salaires les plus bas (catégorie C et début de la catégorie B) à hauteur de 15 € nets par mois à compter de 2013. Enfin, afin de favoriser la souscription à une mutuelle des agents non couverts jusqu'à présent, la participation du Grand Dijon aux mutuelles des agents a été renforcée, avec des montants désormais compris entre 20 et 65 €, modulables en fonction de la composition de la famille.

► Une conjoncture économique toujours incertaine impactant certaines recettes de l'agglomération

Le projet de loi de finances prévoit une légère reprise de l'économie en 2014, avec une prévision de croissance du PIB de + 1 % environ en 2014, contre +0,1 % en 2013.

Certaines recettes majeures du Grand Dijon sont désormais directement indexées sur la conjoncture économique locale, notamment le Versement Transport et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, pour lesquelles le budget 2014 tablera sur des évolutions très modérées par rapport à 2013.

► Une année de transition pour les partenariats et la recherche de co-financements :

Depuis la conclusion du premier contrat d'agglomération en 2002, le Grand Dijon a inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la conclusion de partenariats pluri-annuels avec l'ensemble des co-financeurs.

Ainsi, pour la période 2008-2014, le financement des grands projets a été assuré par plusieurs contractualisations : volet « capitale régionale » du Contrat de Projets Etat-Région, contrat d'agglomération avec la Région, contrat Ambitions Côte d'Or avec le Département.

Ces contractualisations arrivent à échéance en 2014, année qui verra le versement des soldes de subventions sur le tramway.

Le financement des nouveaux projets du Grand Dijon devra s'inscrire dans le cadre de l'élaboration en cours des nouvelles contractualisations européennes (fonds européens : FEDER, FSE et FEADER) et nationales, avec la conclusion des nouveaux contrats de plan Etat-Région.

II) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2014

Le volume global des dépenses d'équipement devrait s'établir à 55 M€ environ, contre 110,5 M€ au BP 2013. Cette baisse des volumes d'investissement s'explique avant tout par la réduction des dépenses d'équipement dans le domaine des transports, à l'issue de la réalisation des travaux pour la création du réseau de tramway. A ces sommes s'ajouteront les avances à verser à l'aménageur pour la création des zones d'activité, à hauteur de 7,5 M€.

Pour chaque grand domaine de compétence de l'agglomération, les volumes financiers et axes majeurs seront les suivants :

- **Habitat et politique de la Ville** : 16 M€ de crédits environ seront prévus pour le soutien à la production et la réhabilitation de logements, la gestion déléguée des aides à la pierre, la participation à la reconstruction du centre Sadi-Carnot, l'habitat adapté des gens du voyage et la poursuite de la mise en oeuvre de la convention ANRU. Il faut souligner que, à l'issue de la réalisation du tramway, ce secteur deviendra en 2014 la première priorité d'investissement du Grand Dijon en termes de volumes financiers.

- **Déplacements** : 13 M€ d'investissements sont prévus pour les soldes et protocoles de fin de marchés sur le tramway, les études sur le BHNS, le développement du mode « sans contact » et les aménagements du réseau de bus, ainsi que pour le renouvellement du jalonnement directionnel à l'issue de la mise en service de la LINO.

- **Développement économique** : près de 10 M€ de crédits seront inscrits pour les participations financières à la création des nouvelles zones d'activité (Ecoparc et Ecopôle Valmy), la création du technopôle Agronov, la participation à l'extension de l'Ecole Supérieure de Commerce, et la rénovation de voiries dans les zones d'activités communautaires (ZI de Longvic et Cap Nord).

- **Aménagement urbain** : 8,5 M€ d'investissements pour le solde de la participation à la LINO, les acquisitions foncières, les crédits d'étude pour la mise en conformité des PLU et les études d'urbanisme dans le cadre du dossier des Climats de Bourgogne, ainsi que la rénovation de la caserne du Transvaal.

- **Environnement** : un programme de 8 M€ environ est prévu pour les dépenses de gros entretien sur les équipements communautaires (usine d'incinération, centre de traitement des DASRI, centre de tri, groupe turbo-alternateur), le matériel de collecte, la construction de la nouvelle déchetterie, les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communautaires et et le renouvellement des réseaux d'assainissement.

- **Equipements culturels et sportifs** : 4,5 M€ de crédits seront prévus pour les études de maîtrise d'oeuvre sur le stade Gaston Gérard, le soutien à la création d'un centre de formation par le DFCO, la participation aux études pour la poursuite de la rénovation du Musée des Beaux Arts et au projet d'extension de La Vapeur, la poursuite des travaux sur l'ex-dépôt Divia, la réfection du carrelage de la piscine olympique et les fonds de concours pour les équipements des communes.

III) PERSPECTIVES 2014 SUR LE FONCTIONNEMENT

► L'objectif guidant l'élaboration du budget primitif 2014 sera la **maîtrise de l'évolution de la section de fonctionnement**, et le maintien de l'épargne brute, malgré l'importance de la baisse des dotations de l'Etat.

► Ainsi, hors éléments exceptionnels, l'évolution des recettes de fonctionnement est attendue (tous budgets confondus) aux alentours de +2% :

► Sous l'impact des dispositions du Projet de Loi de Finances concernant les dotations aux collectivités territoriales, le budget 2014 sera marqué par **l'importance de la baisse des dotations de l'Etat et des compensations fiscales**. Ainsi, les estimations actuelles pour 2014 tablent sur une baisse globale d'environ 2,5 M€ par rapport au BP 2013 : - 1,7 M€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement, et - 0,8 M€ pour les compensations fiscales.

En revanche, les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle sont toujours exclues de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités : ainsi, le produit du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle est attendu en stabilité par rapport aux montants perçus en 2013, soit 13,15 M€.

► L'évolution globale du produit de la **fiscalité économique** (105 M€ au BP 2013) devrait être légèrement inférieure à l'inflation prévisionnelle, avec les principaux postes suivants :

- le produit de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** sera prévu en quasi-stabilité par rapport au BP 2013 (20,3 M€) au vu des montants notifiés, les prévisions sur cette taxe restant très difficiles.

- concernant la **Cotisation Foncière des Entreprises**, le produit pour 2014 est anticipé en hausse d'environ 1,5% par rapport au budget 2013 (26,9 M€), sous l'effet de l'évolution physique et de l'actualisation légale des bases, et d'une évolution du taux plafonnée à 0,7% raison des règles de lien avec les taux « ménages ».

- concernant le **Versement Transport**, le produit pour 2014 est anticipé à 53,6 M€, soit une légère progression de 0,6% par rapport au BP 2013, au vu des encaissements de l'année.

► Concernant la **fiscalité sur les ménages**, le produit prévu au budget 2013 s'établissait à 51,4 M€, décomposé comme suit :

- 28,6 M€ pour la taxe d'habitation
- 2 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 52 K€ pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties
- 20,8 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour ces recettes, les estimations pour 2014 intègrent une prévision d'évolution physique des bases de 0,9% (sauf pour la taxe sur le foncier non-bâti, pour laquelle la baisse est continue) et d'actualisation légale au rythme de l'inflation prévisionnelle retenue dans le Projet de Loi de Finances.

Concernant l'évolution des taux d'imposition, le budget 2014 prendra en compte, comme en 2012 et 2013, une hypothèse d'évolution limitée, aux alentours de l'inflation prévisionnelle.

► Le volume global des recettes de fonctionnement sera également impacté par la **forte baisse des recettes exceptionnelles** après le pic connu en 2013 : ainsi, près de 15 M€ de recettes exceptionnelles étaient inscrites au budget primitif 2013, notamment sur le budget annexe des transports sous l'effet de la mise en oeuvre du crédit-bail sur les rames de tramway.

Deux éléments seront cependant à prendre en compte en 2014 :

- 2,2 M€ de recettes exceptionnelles grâce à la revente des certificats d'économie d'énergie liés au raccordement de l'usine d'incinération au réseau de chaleur.
- 3 M€ de reprise de provision sur le budget annexe des transports : en effet, en 2010, par mesure de prudence comptable, une provision de 3 M€ avait été constituée afin de couvrir la hausse de l'amortissement induite par le renouvellement en une seule fois de la moitié de la flotte de bus (au lieu d'un renouvellement progressif annuel). A l'issue de la livraison des bus hybrides, cette provision peut être reprise en 2014, contribuant à la tenue des recettes de fonctionnement malgré la modération fiscale et la baisse des dotations de l'Etat.

► Concernant les **dépenses de fonctionnement**, l'objectif du budget primitif pour 2014 sera une maîtrise de leur évolution aux alentours de +1,5%, malgré différents facteurs de hausse :

► Le budget 2014 intègrera des **charges nouvelles, liées à l'évolution du périmètre de gestion** de la Communauté (nouvelles charges de maintenance liées à l'achèvement du tramway et de ses opérations connexes : entretien de l'esplanade Erasme, des espaces verts et des mobiliers, taxe foncière du nouveau centre de maintenance...) ou à des **actions nouvelles** : avec par exemple la mise en oeuvre du dispositif d'autopartage et du nouveau dispositif de soutien aux emplois d'avenir associatifs (200 K€).

► Concernant les **engagements récurrents** du Grand Dijon : la participation au SDIS est prévue en hausse de 81K€ (8,31M€), le SDIS ayant prévu pour 2014 d'appliquer l'évolution de l'inflation aux participations des communes ; la participation à l'exploitation de l'aéroport est prévue en hausse de 300K€, conformément à l'accord pris avec l'ensemble des partenaires pour la continuité d'activité jusqu'en juin 2014.

► **Les reversements de fiscalité** (65,4 M€ au BP 2013) seront en augmentation sous l'effet de la croissance de la **participation au Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales** : elle est aujourd'hui estimée à 380 K€ pour 2014, en hausse de 250 K€ par rapport au budget 2013 afin de prendre en compte la poursuite de la montée en puissance de ce fonds de péréquation au niveau national.

Les **dotations aux communes** seront prévues en stabilité par rapport aux montants versés en 2013 malgré la forte baisse des dotations de l'Etat : soit 52 M€ pour l'attribution de compensation et 13,4 M€ pour la dotation de solidarité communautaire.

► Sur le **budget annexe des transports**, la **contribution au délégataire** est anticipée en hausse de 2,6% par rapport au BP 2013, soit un rythme à nouveau maîtrisé après la baisse enregistrée en 2013 sous l'effet de la mise en service du tramway.

Afin de maintenir les équilibres de ce budget annexe malgré le faible dynamisme du versement transport, une nouvelle progression de la **participation du budget principal** sera prévue à hauteur de 1,5 M€.

► Les **charges financières** sont attendues en baisse sensible (12,8 M€ en 2014 contre 13,5 M€ au BP 2013) sous l'effet du maintien de taux d'intérêt bas et de l'engagement de la baisse de l'encours.

IV) RESULTATS FINANCIERS

► Les équilibres de la section de fonctionnement devraient permettre d'aboutir pour 2014 à une **légère croissance de l'épargne brute** globale du Grand Dijon, grâce à la maîtrise des équilibres du budget principal, à l'impact de la reprise de provision sur le budget annexe des transports, et à la capacité maintenue de plusieurs budgets annexes à dégager des excédents d'exploitation importants (crematorium, décharge, groupe turbo-alternateur, assainissement).

► Concernant le **financement des investissements**, le besoin d'emprunt nouveau devrait s'établir à environ 50% du volume des dépenses d'équipement : en effet, outre la bonne tenue de l'autofinancement, les ressources propres d'investissement resteront élevées en 2014 sur le budget annexe des transports, avec le versement des soldes de subventions des différents partenaires pour la réalisation du réseau de tramway (19 M€ attendus de l'Etat, du Département, du FEDER et de l'ADEME) ainsi que l'achèvement des récupérations de TVA.

En revanche, sur le budget principal, un faible niveau de co-financements est anticipé, soulignant l'impact de la fin des contractualisations pluri-annuelles en cours.

► Concernant **l'évolution de l'endettement**, l'objectif du budget primitif 2014 sera de dégager une capacité de baisse de l'encours (dette propre et dette portée sur les partenariats public-privé) à l'issue de la réalisation du tramway : ainsi, outre l'amortissement normal de la dette (17,8 M€ pour la dette propre et 5,2 M€ pour la dette PPP), il sera proposé de dédier les marges financières dégagées à la réalisation de remboursements anticipés supplémentaires, afin d'aboutir à une réduction globale du stock de dette de l'ordre de 8 M€, qui devrait en outre être amplifiée d'environ 15 M€ au budget supplémentaire 2014, à l'issue de la reprise des excédents de 2013.

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaires pour l'exercice 2014.